

À quand un agenda 21 pour Villebon ?

Dès juillet 2003 l'ASEVI proposait dans ce même magazine un « agenda 21 » pour le développement durable et solidaire de notre commune. Nous réitérons notre demande dans notre bulletin de décembre 2010. Cette demande est restée sans réponse : à notre connaissance aucune structure de ce type n'a été mise en place à Villebon. Pourtant plus le temps passe, plus le bien-fondé d'un tel outil de démocratie locale serait justifié. Pourquoi un agenda pour le 21^e siècle ? C'est une feuille de route pour l'avenir - dont on sait qu'il sera marqué par la nécessité de limiter les émissions de gaz à effet de serre. La démarche vise à définir des objectifs partagés, équilibrés de développement qui se déclinent ensuite en un programme d'actions concrètes. L'enjeu ? Mobiliser l'ensemble des partenaires locaux autour d'une vision prospective et globale de leur territoire, en intégrant les champs économique, social et environnemental de chaque projet. À la différence d'une décision venue du maire et de son équipe, elle implique la concertation de tous les partenaires (société civile, habitants, experts, décideurs) à un diagnostic des forces et des faiblesses du territoire en matière de développement durable, à la définition d'un programme d'actions et à la mise en place des actions concrètes. À la différence d'une commission municipale, les « ateliers 21 » sont animés par des professionnels, ceci favorise l'expression des participants, la production d'un travail collectif et un réel sentiment d'appartenance à sa commune. Cela aide aussi à la « cohésion sociale » et à la solidarité entre les territoires et les générations. La décision de réviser le PLU a été prise par le conseil municipal à l'automne dernier. Pour élaborer le PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable) qui est la première étape du PLU, un registre est à disposition de la population au CTM. Les Villebonnais peuvent d'ores et déjà y consigner leurs propositions d'aménagement et leurs remarques. Si certaines questions seront avec le PLU, d'autres nécessiteront un travail sur le long terme et une réflexion de type agenda 21. Des questions telles que « Comment concilier la préservation des terres agricoles de Villebon et la création de logements sociaux ? » Quel devenir pour le parc de l'école de l'air ? (dont on dit qu'il va quitter les lieux) C'est un enjeu capital pour créer un centre ville à Villebon ! « Comment arriver à une gestion durable des couloirs boisés en bordure de la RD 188 sans coupe rase tous les 10 ou 20 ans », ou « Comment arriver à lutter efficacement contre la pollution récurrente du Va-t-en-cul ? », « Quels aménagements et quels objectifs pour la côte de la mine », (de part et d'autre de la RD 59), « Comment confirmer le statut de trame verte et bleue de la Bretèche ? », « Comment préserver les espaces boisés de la Fontaine d'Yvette de tout appétit immobilier ? », etc. Ce sont quelques questions qui doivent être analysées dans leur globalité et non pour une catégorie seulement de la population, les sportifs par exemple, mais intégrer l'ensemble des besoins en fonction de l'avenir. Arriverons-nous à sortir de nos revendications personnelles ou catégorielles au profit de l'avenir de la communauté ? C'est tout l'enjeu d'un « agenda 21 » local qui reste à créer. >

Michel loeber, Présidente Tél. 01 60 10 63 77 michele-loeber@wanadoo.fr www.asevi.net